

## Formation continue

---

### Fiche 20 - Environnement et Développement durable (1 jour)

---

#### Organisation :

- Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

#### Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

#### Objectifs du module :

- Apporter aux licenciés des connaissances sur l'environnement et les inciter à respecter celui-ci ;
- Maîtriser quelques concepts environnementaux de base ;
- Comprendre l'approche systémique de l'environnement ;
- Comprendre les principaux enjeux des procédures micro et macro-environnementales.

#### Contenus à développer :

- Définition du développement durable ;
- La charte des organisations, la charte du pratiquant (Route et VTT) ;
- L'agenda 21 du sport français : les thèmes relatifs à la pratique du cyclotourisme ;
- La charte des organisations ;
- Classement des sites protégés et espaces naturels (Natura 2000, etc.) ;
- Les paysages, leur problématique ;
- Respect de l'environnement, la charte du pratiquant ;
- Actions spécifiques liées au développement durable, gestion durable d'une manifestation, gestion durable d'une association ;
- Étude d'une randonnée avec les différents paramètres à prendre en compte (action de terrain, mise en place d'une grille d'observation par les stagiaires).